

ALLOCUTION DU Dr KARANICAS

Les causes du vagabondage et de la criminalité des mineurs

Le Dr KARANICAS estime que le manque de volonté constitue la principale caractéristique des vagabonds qui ne sont pas des criminels mais des parasites de la société ; cependant, ce parasitisme peut devenir une source abondante de criminalité. Le remède le plus efficace est la "Maison du Travail", conjointement à d'autres mesures de sécurité. Cependant, en ce qui concerne les mineurs, le vagabondage est une question de grande importance en raison du danger qui en découle pour la société, car leur ~~asociabilité~~ est la terre féconde où se développe la criminalité. En manifestant de l'intérêt en vue de neutraliser le vagabondage et l'~~asociabilité~~ des mineurs, on combat aussi les racines de l'antisociabilité des adultes.

L'école pénale classique enseigne que le fait concret, le crime, est une mauvaise action pour laquelle on peut imputer la faute à son auteur et lui infliger une peine parce que celui-ci a choisi librement de commettre cette action alors qu'il pouvait s'en abstenir. Les idées humanitaires modernes ont conduit à considérer la peine comme une mesure d'éducation et de réadaptation sociale des criminels. En effet, les mineurs criminels ne sont pas des malfaiteurs qu'il faut punir mais des socialement malades, des malheureux qu'il faut guérir et, pour appliquer ces mesures d'éducation et de protection, il n'est pas nécessaire d'attendre que l'état dangereux des mineurs se manifeste par le crime, il suffit qu'il se manifeste une conduite asociale quelconque comme la désobéissance persévérante envers les parents, la fréquentation irrégulière à l'école ou à l'apprentissage d'un métier, la compagnie avec des gens dépravés, la conduite immorale, au sens sexuel, surtout en ce qui concerne les jeunes filles, etc...

La conduite criminelle ou asociale du mineur est due aux diverses causes défavorables, d'une part, biologiques (syphilis, tuberculose, maladie mentale, anomalie psychique ou névrose, instabilité ou anormalité émotionnelle du caractère, prédisposition hystérique, fluidité des sentiments moraux, alcoolisme des parents ou ascendants) ; d'autre part, sociales, c'est-à-dire à l'influence dégradante du milieu.

Le Dr Karanicas se réfère aux travaux de l'école positive italienne et des éminents criminologues comme Aschaffenburg, Willmans, Exner, Verweeck, Parmela, Sutherland, Kinberg, Houyer, Menut, Damodieu de Vabrey, Pinatol, etc.. Il cite le résultat des recherches de Houyer que l'on trouve dans son livre: "Enquête sur la Délinquance juvénile". L'examen de 400 enfants lui a permis d'établir les tares des parents dans les proportions suivantes :

Alcoolisme .....	49 %
Tuberculose .....	15,46 %
Syphilis .....	2,16 %
Hérédité suspecte ou inconnue ....	16,6 %
Troubles du caractère .....	46,8 %
Amoralité .....	35 %
Criminalité .....	9,93 %
Troubles mentaux .....	8,73 %
Débilité intellectuelle .....	12,65 %
Association de plusieurs de ces facteurs .....	68,8 %

Le Dr Karanicas considère également qu'une influence fatale pour l'évolution sociale du mineur peut provenir de la mauvaise alimentation et éducation du nourrisson et de l'enfant, soit à cause d'insuffisance économique, soit à cause d'une mentalité malsaine de mères même aisées, qui ne nourrissent ou ne s'occupent pas de leurs enfants et en confient

le soin à des nourrices, bonnes d'enfants ou nurses ; malgré leur point de départ opposé, ces deux causes se rencontrent dans le vagabondage, la prostitution, la condition asociale et les crimes des mineurs.

Le milieu scolaire joue également un rôle important dans la moralisation du mineur pour qu'il ne devienne pas un fardeau ou un ennemi de la société, l'organisation irrationnelle de la vie scolaire non seulement empêche l'enfant d'acquérir des connaissances suffisantes mais néglige, au surplus les facteurs essentiels de la formation de son caractère. Le Dr Karanicas craint que l'on ne donne pas toute l'importance qu'il faudrait à l'organisation de la vie scolaire, et que cette indifférence puisse mettre le mineur mal équipé devant les dangers que cachent les amitiés dépravantes, les plaisirs et les jouissances de la vie. En particulier, le cinéma qui présente des oeuvres susceptibles de satisfaire les goûts inférieurs et d'exciter les instincts primitifs, présente de réels dangers.

On peut également chercher les causes du vagabondage et de la criminalité des mineurs dans des fatalités comme la maladie prolongée des parents ou même la mort prématurée de ceux-ci, la naissance hors du mariage, la faillite, le divorce, etc.. ou dans des phénomènes sociaux comme l'immoralité ou la criminalité des parents, la pauvreté et la misère de quelques classes sociales, le sort des réfugiés ou émigrés, et surtout dans l'instabilité des conditions sociales et politiques créées par la guerre.

Le Dr Karanicas décrit ensuite les pénibles conditions créées par la guerre et l'occupation en Grèce, où l'on compte environ 350.000 mineurs orphelins ou moralement abandonnés, c'est-à-dire le septième du nombre

des mineurs jusqu'à 19 ans. Il fait mention d'une décision prise l'an dernier par les Nations Unies en vue de rendre à leur famille les enfants qui en ont été éloignés, mais il indique que jusqu'à présent il n'a pas été possible d'appliquer cette décision.

Cependant, le vagabondage et la criminalité des mineurs est un phénomène général, surtout dans les pays qui ont subi l'occupation. Le Dr Karanicas cite à ce sujet un passage du livre : "La Délinquance juvénile", par Mme Françoise Liévois (1946). Le vagabondage et la criminalité ont doublé et même triplé depuis la guerre, et on attend avec beaucoup d'intérêt le résultat de l'enquête organisée par la Commission internationale pénale et pénitentiaire sur la criminalité des mineurs pendant et après la guerre. Le Dr Karanicas voit également une cause du vagabondage et de la criminalité des mineurs dans la fièvre sociale dont ils souffrent aujourd'hui et qui les poussent à vouloir toujours être "les premiers", fièvre sociale du protagonisme qui, au lieu d'être dirigée vers un but social et constructif, tend uniquement à des manifestations et intérêts subsidiaires et matériels ; pour atteindre ce but, le mineur ne s'appuie pas sur le travail dur et honnête mais veut y arriver sans effort, n'hésitant pas à user de moyens déshonorants ou immoraux, voire même criminels, entraîné par le mauvais exemple de la réussite facile de ceux qui exploitent la douleur humaine.

Le Dr Karanicas compte également la négligence du sentiment religieux parmi les causes de cette mentalité de la jeunesse. Il n'accuse pas la jeunesse mais désire seulement signaler les dangers imminents et sonner la cloche d'alarme. Il considère que l'application systématique des diverses mesures sociales, hygiéniques, pédagogiques et autres de la politique

criminelle préventive apportera un remède efficace à cette situation. D'autre part, l'élévation du niveau de l'existence et de la vie sociale des classes pauvres peut avoir de brillants résultats, comme d'ailleurs toutes les mesures relatives à la protection de la maternité et de l'enfance.

Pour qu'une politique criminelle préventive puisse réussir, le Dr Karanicas reconnaît qu'il est nécessaire d'organiser les tribunaux d'enfants et les sociétés de protection de l'enfance qui prêtent leur aide aux juges d'enfants et ont en outre le devoir d'organiser un personnel de surveillants, d'assistants sociaux s'intéressant aux mineurs comme s'ils étaient leurs parents et prêtant à ces êtres malheureux toute l'aide qui leur est nécessaire. Toutes ces institutions modernes de la politique préventive sont reconnues par la législation de presque tous les Etats civilisés, mais il y aura lieu d'étudier et d'appliquer toutes les méthodes possibles pour mettre en pratique les théories de cette politique criminelle préventive des mineurs et cette mise en pratique est un des devoirs les plus importants de l'Organisation qui est en mesure de la conclure plus facilement puisque ses décisions ou recommandations peuvent avoir une grande résonance non seulement parmi les Etats Membres mais dans le monde entier, et il faut avoir la force de les imposer. Mais cette tâche est également le devoir primordial des parents, de tous les citoyens adultes et surtout de tous ceux qui s'intéressent à la chose publique.

Le PRESIDENT remercie le Dr Karanicas de son exposé qui constitue une vue panoramique de tout le problème de l'enfance délinquante et de l'enfance vagabonde, et il en annonce la discussion pour la séance du lendemain.